



Mise en demeure de l'employeur?

Par **julw**, le **18/10/2012** à **14:48**

Bonjour,

je suis en arrêt maladie depuis près d'1 an 1/2. Depuis près d'1 an, j'essaie d'obtenir de mon employeur des réponses concernant:

- les montants mensuels qu'il me vire qui n'ont aucun rapport avec mon salaire (bien en dessous évidemment)
- certains montants sur mes relevés de salaire sont négatifs
- la suppression de mon 13ème mois juste après que je tombe en A.M
- quand certaines personnes (syndiquées) se renseignent pour moi, je recois juste après des virements qui ne correspondent à rien du tout et n'apparaissent pas sur les bulletins de salaire.
- l'absence de paiement durant 3-4 mois sans raison valable (ceci est arrivé 3 fois depuis mon arrêt)

Avant d'entreprendre des poursuites (je dois encore évaluer financièrement mes capacités), il m'a été conseillé de faire une mise en demeure. Est-ce possible dans mon cas? Dois-je calculer le montant exact que l'entreprise me doit?

Merci d'avance!!

Par **P.M.**, le **18/10/2012** à **14:52**

Bonjour,

De toute façon, si vous deviez saisir le Conseil de Prud'Hommes pour faire valoir vos droits, il faudrait bien que vous chiffriez vos demandes...

Par **julw**, le **18/10/2012** à **14:57**

Oui, en fait, ma question se posait plus dans le sens: est-ce que je dois inclure ce montant dans la mise en demeure, puisque la mise en demeure, apparemment, n'est efficace que si la dette est liquide et exigible.

Par **P.M.**, le **18/10/2012** à **15:04**

Vous pourriez déjà demander des explications à l'employeur qu'il n'a pas l'air de vouloir vous fournir mais je présume qu'à un moment donné vous voudrez savoir si l'employeur vous a effectivement versé tout ce qu'il vous devait et donc autant faire les calculs et les produire dans la lettre de mise en demeure ce qui servira déjà de base de discussion et parce que celui qui prétend à une dette doit le prouver...

Par **julw**, le **18/10/2012** à **15:12**

Parfait! Merci!

Par **rugbys**, le **18/10/2012** à **20:00**

Bonjour,

Si vous ne travaillez pas, vous n'avez pas de salaires donc les seuls euros que vous percevez doivent provenir d'un contrat de prévoyance souscrit par l'employeur payé entièrement par lui et à ce moment là les sommes versées doivent être soumises en totalité à cotisations donc sur le bulletin, soit payé par l'employeur et vous-même, à ce moment là, seule une partie est soumise à cotisations, toujours sur le bulletin.

En résumé, vérifiez si vous avez signé un contrat de prévoyance, le contrat prévoit qu'un complément aux indemnités journalières de Sécurité Sociale à hauteur de tant de %.

Résultat la SS vous indemnise à 50% et la prévoyance complète avec un certain %, versé à l'employeur qui doit vous le reverser sur le bulletin pour soumettre ces sommes à cotisations.

Attention, il faut pour cela que vous envoyer régulièrement les décomptes sécu soit à votre employeur, soit à la prévoyance directement.

Demandez quand même les renseignements à votre employeur.

Cordialement.

Par **julw**, le **18/10/2012** à **20:45**

Effectivement, le contrat de prévoyance est payé par l'employeur et les taux pour les compléments sont relativement clairs.

Tous les décomptes sont envoyés mensuellement à mon employeur.

Mais même au-delà de ça, les bulletins sont différents d'un mois à l'autre avec des écarts assez incompréhensibles.

Ex: mois 1 - somme équivalent au %SS + %prevoyance

mois 2 - somme équivalent au %SS + somme incompréhensible (type 2 ou 3 fois le %prevoyance)

mois 3 - somme %SS + somme incompréhensible (type %prevoyance divisé par 2)

mois 4 - sommes relativement normales

mois 5 - versement %SS + "NEGATIF" sur le bulletin de l'entreprise

... et ca, tous les mois, sur plus d'1an...

Donc en fait, au-delà du montant qui pourrait ou pas m'être dû, puisque je suis un peu perdue dans ces comptes, je n'ai surtout aucune explication d'un mois sur l'autre, aucune réponse

quand à mes demandes, et je reçois même des virements en dehors des bulletins qui ne correspondent à rien!! Je vais de surprises en surprises!
Donc depuis 1an, je n'ai pas un seul mois qui se ressemble sur le plan financier, donc très difficile aussi d'anticiper!